

Bienvenue au lycée Renée Bonnet

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été affecté au lycée Renée Bonnet pour la prochaine rentrée scolaire.

Nous sommes heureux de l'accueillir et lui souhaitons une pleine réussite.

Vous voudrez bien, à l'aide des documents qui vous ont été remis au collège ou que vous avez téléchargé sur notre site, procéder à son inscription selon le calendrier joint.

La Provisseure

Téléphone :

05 62 88 91 11

Fax :

05 62 88 91 12

Mé.l. :

0310054r@ac-toulouse.fr

1 allée du Lieutenant
Lucien LAFAY
BP 44374
31 432 TOULOUSE CEDEX 4

Il est important de respecter les jours et heures prescrits car les places étant limitées nous appellerions, si vous ne vous présentiez pas, les candidats de la liste supplémentaire.

Vous veillerez à apporter l'ensemble des pièces demandées dans le dossier, notamment l'exeat qui vous aura été délivré par votre établissement. Tout dossier incomplet sera refusé.

Troisième PEP : ces élèves ne bénéficient pas du régime lycéen (voir fiche autorisation de sortie).

CAP Agent Polyvalent de Restauration, CAP Cuisine, CAP Service, Bac Pro Alimentation, BAC Pro Commercialisation et Service en Restaurant, BAC Pro Cuisine : les contraintes liées au service et au travail en atelier obligent les élèves de ces sections à opter pour le statut de demi-pensionnaire. Aucune dérogation ne sera admise. Nous vous demandons également de fournir à la rentrée un certificat médical indiquant l'aptitude du jeune à manier des denrées alimentaires¹.

BAC Pro Commercialisation et Service en Restaurant, BAC Pro Cuisine : Les élèves candidats à cette formation s'inscrivent obligatoirement en Section Européenne Anglais ou Espagnol.

Je reste à votre disposition et vous souhaite, après des vacances reposantes, une excellente année scolaire.

Toulouse le 21 juin 2018

La Provisseure,

¹décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique modifié par les décrets n° 84-1029 du 23 novembre 1984, n° 95-680 du 9 mai 1995 et n° 2001-232 du 12 mars 2001
décret n° 2000-542 du 16 juin 2000 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985

INSCRIPTIONS

2018-2019

LA PRESENCE D'UN RESPONSABLE LEGAL EST OBLIGATOIRE.

VEUILLEZ RESPECTER LES JOURS ET HEURES D'INSCRIPTION
IMPORTANT : L'ELEVE QUI NE SERA PAS INSCRIT A LA DATE PREVUE, PERDRA SA PLACE AU PROFIT D'UN AUTRE INSCRIT SUR LISTE SUPPLEMENTAIRE.

Le Proviseur

Téléphone :
05 62 88 91 11
Fax :
05 62 88 91 12
Mél. :
0310054r@ac-toulouse.fr

1 allée du Lieutenant
Lucien LAFAY
BP 44374
31 432 TOULOUSE CEDEX 4

Veillez préparer le dossier d'inscription dans l'ordre suivant :

1. **Fiche de saisie informatique** à compléter le jour de l'inscription
2. **EXEAT** (Certificat de fin de scolarité donné par le collège) document obligatoire
3. 1 Photo d'identité (*FORMAT NORMAL*)
4. Livret de famille (original + photocopie)
5. Dans le cas où les parents sont divorcés, séparés ou enfants confiés à l'ASE : copie du jugement de divorce ou de séparation ou copie de l'attestation de tutelle
Toute situation particulière doit être signalée
6. Fiche Infirmerie + fiche urgence et photocopies des pages des vaccinations (Les éléments d'ordre médical doivent être remis sous pli cacheté.)
7. Attestation de recensement (pour les plus de 16 ans) ou attestation J.A.P.D. (Journée d'appel à la Défense) ou photocopie pièce d'identité (C.I., passeport ...) ASSR, PSC1, ...
8. Fiches Accès à la Demi Pension et Intendance
9. Relevé d'Identité Bancaire obligatoire
10. Pour les élèves boursiers, la lettre d'attribution de la bourse des lycées
11. Fiche de transport scolaire remise par le collège
12. Fiche autorisation de sortie et fiche diffusion de l'image
13. Fiche Elèves majeurs
14. Adhésion à la Maison Des Lycéens et Association Sportive (facultatives)

L'élève a-t-il fait un mini stage au lycée ?

L'élève était-il venu visiter le lycée lors des portes ouvertes ?

Un certificat médical « autorisant à la manipulation des denrées alimentaires » est exigé uniquement pour les élèves des secteurs Alimentation, Métiers de bouche et APR. Il sera remis au Professeur principal le jour de la rentrée.

MERCI



REGIME DES SORTIES DU LYCEE

REGLEMENT INTERIEUR

Le statut des élèves scolarisés en Lycée Professionnel est celui de lycéen. Ils bénéficient de sorties libres, **sauf les troisièmes prépa-pro.**

Les demi-pensionnaires restent cependant tenus de prendre leur repas dans l'établissement. Cependant vous avez la possibilité de refuser que votre enfant quitte le lycée dans la journée (en cas d'absence d'un professeur, déplacement d'heures de cours...)

Dans ce cas, vous voudrez bien renseigner le document ci-dessous.

Je soussigné(e) :

NOM :

...

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Agissant en qualité de représentant légal du ou des enfants :

Nom et prénom : Classe..... Régime.....

Nom et prénom : Classe..... Régime.....

- Autorise mon fils, ma fille.....
- N'autorise pas mon fils, ma fille.....

A quitter le lycée entre des heures de cours dans la journée. **Si votre enfant n'est pas autorisé à sortir, il devra se présenter à la vie scolaire et sera accueilli en salle de permanence.**

AUTORISATION DE PRISE ET DE DIFFUSION D'IMAGE

Toute personne ayant un droit exclusif sur son image et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, son (leur) image ne pourra faire l'objet d'une quelconque fixation, utilisation, diffusion.

AUTORISE (cochez les cases utiles) :

- La prise d'une ou plusieurs photographie(s) (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le (les) représentant.
- La diffusion et la publication d'une ou plusieurs photographie(s) le (les) représentant dans le(s) cadre(s) strictement énoncé(s) ci-après :

Cadre interne au Lycée et toute action liée à la promotion du lycée et de ses formations.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement intérieur du Lycée disponible sur le site internet www.ac-toulouse.fr/lp-bonnet-toulouse/ ou en consultation au Lycée.

Fait à Toulouse, le 2018

Signature du représentant légal :

Signature de l'élève :



ELEVES MAJEURS AU LYCEE

➤ Quelles sont les conséquences pour votre scolarité ?

En devenant majeur(e), vous accédez à la pleine capacité civile ⁽¹⁾, civique et politique. Vous pouvez agir ou décider seul(e).

C'est ainsi que dans le respect des conditions, des procédures et des délais fixés par la législation en vigueur :

- vous prenez ou mettez fin à une inscription dans un établissement,
- vous formulez les demandes d'orientation ou de redoublement et choisissez les enseignements optionnels ou facultatifs,
- vous justifiez de vos absences et, pour celles qui sont prévisibles, vous présentez une demande d'autorisation d'absence ou de sortie,
- vous êtes destinataire de toute correspondance concernant votre scolarité (relevés de note, notifications de décision, convocation...)
- vous exercez le droit à communication de votre dossier scolaire et de tout document administratif vous concernant (dossier « santé », dossier « social », copies d'examen...)
- vous exercez le cas échéant, les recours administratifs (appel des décisions d'orientation ou de redoublement prises par le Chef d'Etablissement, appel de la décision du conseil de discipline...)

Mais d'une manière pratique nous vous demandons de signer le document ci-dessous, ainsi que vos parents.

Elèves boursiers :

➤ Deux situations :

❶ Vous êtes à la charge effective et permanente de vos parents

La bourse octroyée au titre de votre scolarité est payée à vos parents.

❷ Vous n'êtes à la charge d'aucune personne

La bourse d'études vous est payée directement sans qu'aucun accord parental ne soit requis.

Rappel : LE PAIEMENT DE LA BOURSE EST SUBORDONNE A L'ASSIDUITE AUX COURS

✂-----

-

Je soussigné

Nom..... Prénom..... classe.....

Né(e) le/...../..... souhaite bénéficier des droits et devoirs attachés à ma condition de majeur.

Date et signature de l'élève

Date et signature du représentant légal

NB : le Lycée tiendra les parents informés du déroulement de votre scolarité sauf opposition par écrit de votre part.

(1) Article 488 du Code civil : « La majorité est fixée à dix-huit ans accomplis ; à cet âge, on est capable de tous les actes de la vie civile ».

Adhésion 2018-2019

Maison des Lycéens et /ou Association Sportive du Lycée Renée Bonnet

Qu'est ce que la MDL et l'AS ?

La Maison Des Lycéens et l'Association Sportive sont des associations d'élèves et de personnels, de type loi 1901, à but non lucratif visant l'animation éducative de l'établissement. Elles sont un lieu de vie, d'échanges et de convivialité.

On en devient membres en s'acquittant d'une cotisation de 15 € pour l'année scolaire 2015-2016.

A quoi servent la MDL et l'AS ?

La Maison Des Lycéens propose à ses adhérents de fonder et de participer à des clubs, activités ou manifestations encadrés pour la plupart par des adultes bénévoles ; elle finance du matériel pour ses différentes activités ; elle participe au financement de projets pédagogiques, sportifs, artistiques ou culturels organisés par leurs professeurs.

L'Association Sportive a pour but de favoriser et développer la pratique du sport dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Diverses activités sont proposées en fonction de la demande des élèves (Musculation, Fitness, Sports collectifs, Raid de pleine nature...) "

Comment adhérer à la MDL et à l'AS ?

> Renseigner la fiche ci-dessous

> Fournir le chèque de cotisation selon la formule choisie

Cette cotisation annuelle est volontaire et aide au bon fonctionnement de chaque association (AS et MDL) dans l'achat de matériel, les déplacements... Pour l'AS, elle ne remplace pas l'**achat d'une licence qui est obligatoire pour pratiquer** (*Le montant de cette licence est fixé par l'assemblée générale en début d'année scolaire, ex : 15€ pour 2013/2014*)

En espérant vous compter à la rentrée prochaine parmi nos adhérents.

Le Bureau de la MDL

ADHESION MDL et AS du LP R. BONNET année scolaire 2018-2019

Nom :

Prénom :

Date de Naissance :

Classe :

A Fournir :

Chèque de 5€ à l'ordre de l'AS du LP R.Bonnet (déduits du montant de la licence UNSS)

Chèque de 10€ à l'ordre de la MDL du LP R.Bonnet

Chèque de 15 € à l'ordre de la MDL du LP R. Bonnet
(soit 10€ pour la MDL et 5€ pour l'AS déduits du montant de la licence UNSS)

ACCES A LA DEMI-PENSION

La mise en œuvre depuis la rentrée 2010/2011 d'un système de contrôle d'accès fondé sur le traitement automatisé de données, (reconnaissance du contour de la main), a été approuvée au Conseil d'Administration du 30 Juin 2009.

Ce dispositif a également reçu l'autorisation de la Commission Nationale Informatique et Libertés sous le N° AU-009 en date du 08 janvier 2010.

Les données servent exclusivement au passage au self et sont effacées par le logiciel automatiquement quand l'élève n'est plus scolarisé dans l'établissement.

Dossier suivi par :
Service Intendance

Téléphone :
05 62 88 91 16

Fax :
05 62 88 91 12

Mél. :
0310054r@ac-toulouse.fr

1 allée du Lieutenant
Lucien LAFAY
BP 44374
31 432 TOULOUSE
CEDEX 4

Ce système a été choisi car il offre de multiples avantages :

►► Pour les familles et les élèves : plus de carte oubliée, plus de carte perdue ou cassée à racheter.

►► Pour l'établissement : un suivi des absences des élèves à la demi-pension fiable à 100%, plus d'échange de carte entre les élèves. Plus de traitement des cartes oubliées à effectuer par les surveillants et le service intendance (parfois très nombreux).

Pour les nouveaux élèves dans l'établissement, l'identification du contour de la main sera effectuée le 1^{er} jour de la rentrée, un code (nécessaire pour identifier l'élève) sera également remis aux élèves.

Afin de préparer la rentrée dans les meilleures conditions, nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître votre décision sur l'utilisation du système d'accès à la demi-pension de votre enfant.

Vous devez compléter le paragraphe ci-dessous(Sans réponse de votre part, nous ne pourrions accepter votre enfant à la demi-pension.)

Je, soussigné(e) _____ responsable de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____

- Souhaite l'utilisation du dispositif de reconnaissance du contour de la main à compter de Septembre 2017
- Ne souhaite pas l'utilisation du dispositif de reconnaissance du contour de la main.
Mon enfant accédera à la demi-pension par le lecteur de carte magnétique.

(Cochez la case correspondant à votre décision)

A.....le.....

Signature des parents ou autre responsable légal

Signature de l'élève



FICHE D'INTENDANCE

Rappel : les élèves de la section Métiers de Bouche et APR doivent s'inscrire obligatoirement à la DP

NOM :

PRENOM :

Classe :

SERA DEMI-PENSIONNAIRE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2017/18 oui non

RESPONSABLE FINANCIER (personne destinataire de la facture de Demi-pension) En cas de garde alternée, l'établissement n'adressera qu'une facture au responsable financier ci-dessus précisé.

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

TELEPHONES : _____ **MAIL :** _____

dans le cadre des activités pédagogiques de la section hôtellerie, nous pouvons solliciter des élèves demi-pensionnaires (quelles que soient leurs classes) pour déjeuner au restaurant d'application, sans que cela ne génère aucun surcoût pour vous : l'autorisez-vous ?

oui non

Merci de joindre votre RIB afin de nous permettre le remboursement rapide d'éventuels trop perçus, des frais de stage, et des bourses nationales (si vous êtes concernés). Aucun prélèvement ne sera effectué pour paiement des factures.

A, le.....

Signature des parents ou autre responsable légal

Signature de l'élève

FICHE D'INFIRMERIE

Ces renseignements peuvent être adressés à l'infirmière sous pli confidentiel ou lui être remis directement.

Classe : Interne – Demi-pensionnaire – Externe (1) Classe et établissement fréquentés l'année dernière :	NOM : Prénom : Date et lieu de naissance :	PHOTO A COLLER
--	--	----------------

adresse de l'élève :

portable de l'élève

N° de sécurité sociale de l'élève :

Parents : mariés – union libre – divorcés – séparés – veuf(ve) – célibataire – remariés (1)

Père ou tuteur : Nom Prénom :

adresse :

profession et lieu de travail

dom..... travail..... portable.....

Mère : Nom Prénom :

adresse :

profession et lieu de travail

dom..... travail..... portable.....

Autre personne en cas d'urgence : amis - voisins - beau père - belle mère - gds parents -éducateur(1)

Nom et prénom :

Frères ou sœurs : préciser le lieu de scolarisation et la classe ou la profession.

Nom Prénom Année de naissance

.....

.....

.....

Médecin traitant :

Adresse..... Tel.....

LES MEDICAMENTS PRESCRITS PAR LE MEDECIN A PRENDRE SUR LE TEMPS SCOLAIRE DOIVENT ETRE DEPOSES A L'INFIRMERIE **AVEC UNE COPIE DE L'ORDONNANCE.**

En cas d'urgence, le SAMU peut être appelé et décide vers quel hôpital diriger votre enfant
La famille est immédiatement avertie.

Vaccinations : Joindre une photocopie attestant des vaccinations

Date du dernier rappel DTP :



FICHE D'URGENCE À L'INTENTION DES PARENTS*

Nom de l'établissement

Année scolaire :

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant **au moins un numéro de téléphone** :

1. N° de téléphone du domicile :

Poste :

2. N° du travail du père :

Poste :

3. N° du travail de la mère :

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

5. . Nom et n° de téléphone du médecin traitant :

6. Date du dernier vaccin antitétanique :

Observation particulière (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre) :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.**

FICHE MEDICALE

Antécédents médicaux

Y a-t-il des problèmes de santé dans la famille ? oui non

Si oui, lesquels :

L'élève a-t-il eu des problèmes de santé (maladie, accident, opération, hospitalisation) ?

oui non

Si oui, précisez et indiquez l'année.....

Si l'élève bénéficie d'un suivi particulier (kiné, psy, diététique...), indiquez lequel.....

L'élève est il :

- Epileptique Diabétique
 Asthmatique porteur d'une maladie chronique invalidante :

Spasmophile

A-t-il des problèmes de vision ? oui non

Si oui, lequel:..... corrigé par : Lunettes Lentilles

Date de la dernière consultation OPH.....

Y a-t-il des daltoniens dans la famille ? oui non

L'élève a-t-il des problèmes d'audition ? oui non

Si oui, est-il appareillé ? oui non

Coordonnés de l'ORL qui le suit.....

Présente-t-il des allergies ? Lesquelles ?

- Médicamenteuses : Respiratoires :
 Alimentaires: Cutanées :

Si oui, veuillez fournir un bilan allergo (indispensable pour les filières métiers de bouche)

Traitement : oui non

Si oui lequel :

Si l'élève est asthmatique et a sur lui un traitement en spray, en cas de crise, joindre à la présente fiche, une photocopie de l'ordonnance ou un certificat médical.

A-t-il bénéficié d'un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé)? oui non

Si oui, veuillez en fournir la copie ainsi que le traitement d'urgence accompagné de l'ordonnance s'il y a lieu et faire la demande de renouvellement (formulaire en ligne)

Troubles des apprentissages

L'élève est-il :

- dyslexique dysorthographique dysphasique
 dyscalculique dyspraxique

A-t-il un suivi orthophonique ? oui non

Coordonnés de l'orthophoniste.....

L'élève bénéficie-t-il :

- d'un **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) → compte rendu dernière ESS + notification à fournir
 d'un **PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) → photocopie à fournir
 d'aménagements des conditions d'examens → notification à fournir

Date :

Nom et signature du responsable légal (si élève mineur)